

que impériale, vingt et un écrivent au livre VII *Ambluareti*, un *Ambluaretis*, un autre *Ambularetis*, un seul *Ambivaretis*; les manuscrits du Vatican, ceux d'Amsterdam, les éditions du XV^e siècle disent *Ambluaretis*, celles du XVI^e siècle *Ambuaretis*, (*Nipperdei Ambluaretis*, *Frigell Ambivaretis*); il faut donc lire désormais ce nom : *Ambluareti*.

4° Les *Ambluareti* ne peuvent être les *Ambibarii*, ces nations : « *Quæque eorum consuetudine Armoricæ appellantur* » (VII, 75) de l'Armorique qui occupaient le diocèse d'Avranches. *Nipperdei* les confond avec les *Ambibarii*, et *Walkenaer* avec les *Ambarri* (consanguines *Eduorum*). Les *Ambluareti* ne peuvent être non plus les *Ambiliati* ou *Ambiani*, aussi peuples bretons : « *Britannia, quæ contra eas regiones posita* (III, 9).

Enfin, on ne peut pas les confondre avec les *Ambibarii* trans Mosam qui ne pouvaient être clients des Eduens.

5° Enfin, M. Debombourg fait des *Ambluareti* la queue de l'émigration des *Amrhas*, dont les *Ambarres*, devenus aussi clients ou mieux consanguins des Eduens étaient à l'époque de César les principaux représentants (1)

SITUATION ET LIMITES.

1° Les *Ambluareti* étaient donc clients et voisins des Eduens; dans l'ordre des peuples de la confédération, ils sont placés immédiatement après les *Ségusiaves* entre ceux-ci et les *Auleri Brannovices*. Or, la position des *Ségusiaves* avec leurs villes *Forum* et *Rodumna* est bien déterminée, celle des *Aulerces Brannovices* dans le Brionnais très-généralement admise; mais il reste au nord des *Ségusiaves*, entre les *Arvernes* et les Eduens, une assez grande région composée actuellement d'une partie de l'arrondissement de

(1) *Revue du Lyonnais*, mars 1866, LES AMBARRES.